

Marmande
T E R R E D E G A R O N N E

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
VILLE DE MARMANDE

MANDATURE 2025/2027

(de déc. 25 à déc. 27)



Et si toi aussi, tu faisais avancer ta ville ?

Élu.e.s référent.e.s

Christian SORIN

Adjoint au Maire en charge
du dialogue citoyen

sorinc@mairie-marmande.fr

Loréline ROQUES

Conseillère Municipale déléguée à la
jeunesse et aux conseils générationnels

lroques@mairie-marmande.fr

Coordinatrice

Marie CHINZI

Chargée d'animation Citoyenneté

05 53 64 81 01 / 06 80 47 31 01

mchinzi@mairie-marmande.fr



MAIRIE DE MARMANDE

Hôtel de Ville – Place Clémenceau – BP 313
47207 Marmande Cedex
www.mairie-marmande.fr

Un Conseil Municipal des Enfants, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est :

- ↳ un groupe d'enfants élus par leurs camarades
- ↳ pour donner leur avis et proposer des idées : Ils parlent de ce qui peut être amélioré dans l'école ou la ville, et ils transmettent ces idées aux adultes, comme au maire par exemple.

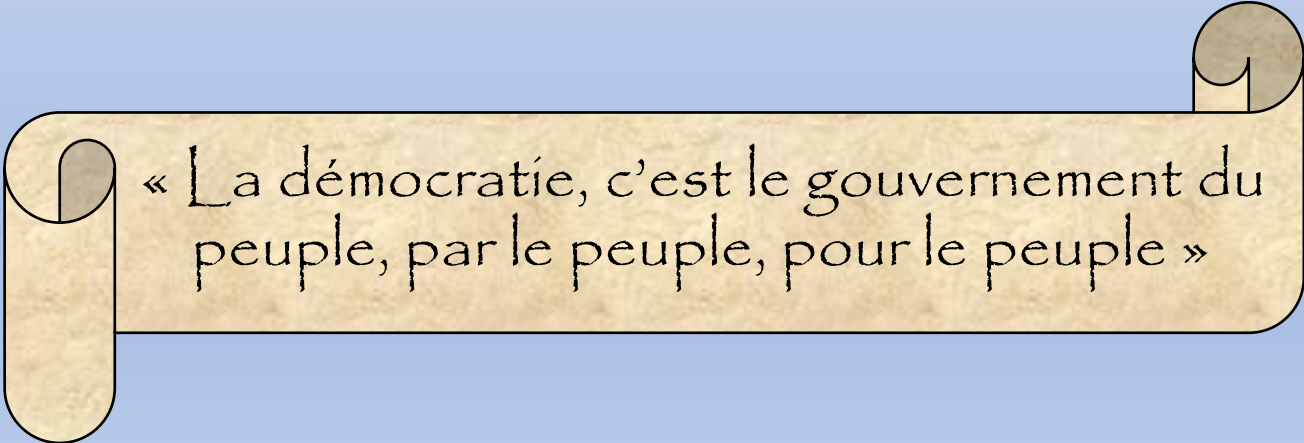
Ce ne sont pas eux qui décident tout seuls, mais ils peuvent dire ce que les enfants pensent, proposer des projets et les réaliser.



« La démocratie commence à l'école »

Et à Marmande ?

- le Conseil Municipal des Enfants existe depuis 1989, c'est-à-dire depuis 36 ans
- Les enfants sont élus pour 2 ans => **de décembre 2025 à décembre 2027**
- Le Conseil Municipal des Enfants est encadré par :
 - ▷ Un.e élu.e qui assure le lien avec le Conseil Municipal
 - ▷ Un.e coordinateur/trice qui accompagne les enfant dans leurs projets

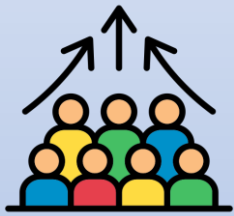


« La démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »

Objectifs affichés du Conseil Municipal des Enfants de Marmande



Encourager la participation : Permettre aux enfants de donner leur avis sur leur ville et d'aider à choisir ce qui peut l'améliorer.



Développer la citoyenneté : Aider les enfants à comprendre qu'ils ont un rôle à jouer pour leur ville et pour les autres, leur montrer comment une mairie fonctionne, et leur apprendre pourquoi c'est important de participer et de respecter les règles pour que tout le monde vive bien ensemble.

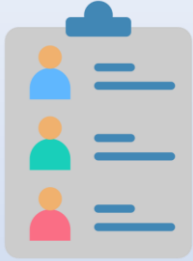


Promouvoir les initiatives : Travailler ensemble pour imaginer et réaliser des projets qui rendent la ville plus agréable (planter des fleurs, faire une collecte de jouets...)



Favoriser le dialogue : Créer un espace d'échange où les enfants peuvent parler avec le maire et les personnes de la mairie pour partager leurs avis et leurs envies.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES ENFANTS



COMPOSITION :

- Un enfant par niveau et par école (CE2, CM1, CM2)
 - ▷ De 22 à 24 titulaires
- Un suppléant par école
 - ▷ 8 suppléants



FONCTIONNEMENT :

Un budget pour réaliser les idées et projets imaginés par les enfants.

RÉUNIONS : Les enfants élus pour 2 ans se retrouvent en grandes réunions et en petits groupes :

→ Séance plénière :

- ▷ 4 à 7 fois par an
- ▷ dans la salle du Conseil de la mairie
- ▷ pour montrer comment avancent leurs projets
- ▷ Réunions publiques



→ Commission :

- ▷ 1 fois tous les 2 mois
- ▷ Petits groupes
- ▷ Thèmes différents (loisirs, culture...)

Les élections du Conseil Municipal des Enfants de Marmande

Voter est un droit. C'est aussi un devoir civique !



Les électeurs :

- **Qui ?** Tous les élèves du CP au CM2 des écoles de Marmande
- **Comment ?** en votant avec une carte d'électeur

Les candidats :

→ **Qui ?** Les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de Marmande

→ **Comment ?**

- ▶ Remplir le dossier de candidature et le rendre complet à son enseignant le 7/11/25 au plus tard
- ▶ Mener campagne : présenter ses idées et son programme aux autres enfants de son école. Affiches et ses idées seront accrochées dans l'école jusqu'au jour du vote, le jeudi 27 novembre 2025.



Les élections du Conseil Municipal des Enfants de Marmande



Le vote :

- Jeudi 27 novembre 2025
- Les élections ont lieu le même jour dans toutes les écoles de Marmande
- Un adulte (Directeur/Directrice ou Enseignant.e) et un élève (non candidat) tiennent le bureau de vote



Le décompte des voix : le dépouillement se fait à l'issue du vote, sur place, par 4 personnes :

- 1 lit et annonce les bulletins
- 2 comptent et notent les résultats
- 1 surveille l'opération

Installation du Conseil Municipal des Enfants de Marmande



Quand ?

Samedi 6 décembre 2025 matin

Où ?

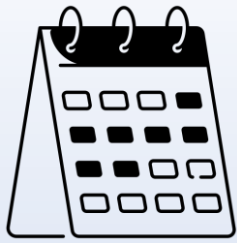
Cinéma Le Plaza



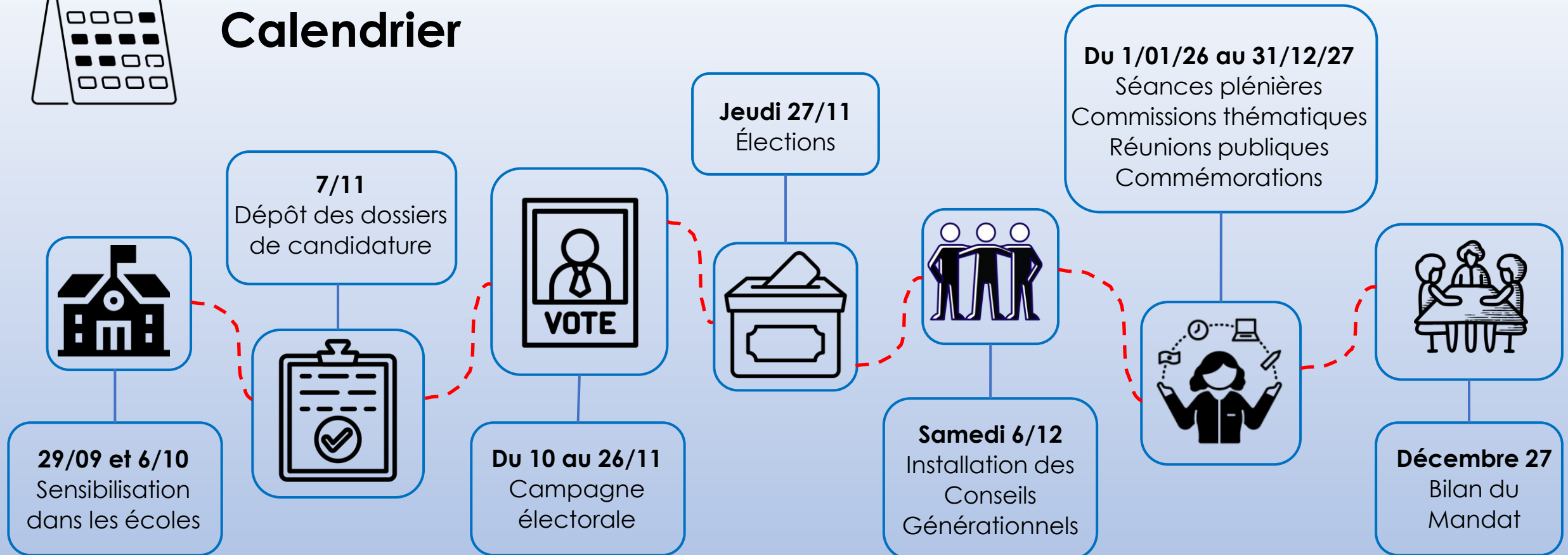
En résumé...

Pour être candidat aux élections du Conseil Municipal des Enfants, il faut :

- Être élève en CE2, CM1 ou CM2 dans une école publique ou privée de Marmande
- Avoir des projets pour sa ville
- Être motivé.e
- Assister aux réunions de commissions et séances plénières
- Assister et participer aux évènements et manifestations locales de la commune selon ses disponibilités
- Avoir l'autorisation de ses parents
- Compléter le dossier de candidature et le déposer à son enseignant le 7/11 dernier délai



Calendrier







« La démocratie,
c'est plus que voter :
c'est agir ensemble
pour le bien de tous. »

Marmande
T E R R E D E G A R O N N E